

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

CONSEIL DES COMMISSAIRES

Séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, tenue le mardi 22 mars 2005 à 19 h 30, à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES

Étaient présents : Mmes Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Maryse Chevalier, Ginette Cyr, Paola De Monte, Marinella De Oliveira, Lyne Deschamps, Jeanne d'Arc Duval Paquette, Sandra East, Paule Fortier, Lise Landry, Thérèse Lessard, Maureen Pagé, Rita-Thérèse Poisson et Guylaine Richer, MM. Daniel B. Bisson, Benoît Gagnon, Jocelyn Gardner, Claude Girard, Normand Lemay et Alain Portelance, tous commissaires, ainsi que MM. Denis Claude Blais et Claude D'Amour, commissaires-parents.

Aussi présents : MM. Jean-François Lachance, dir. gén., Michel Gratton, dir. serv. aff. corp. et comm., Mme Marie-France Boyer, dir. gén. adj., MM. Richard Chaurest, dir. gén. adj., Yvon Truchon, dir. gén. adj., Yves Mallette, dir. serv. org. scol., Mmes Julie Brunelle, secr. gén. adj. et Mona Bellefleur, régisseuse, serv. aff. corp. et comm.

Mmes Johanne Beaulieu et Thérèse Lessard ont prévenu de leur retard. Mme Johanne Roy, MM. Normand Chalifoux et André Contant ont prévenu de leur absence.

OUVERTURE

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Paule Fortier, présidente.

PROCÈS-VERBAL

Résolution n° CC-050322-2152

Il est proposé par Mme Josée Bastien

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 février 2005, en remplaçant les mots « ...aux prises avec certains handicaps. » du deuxième paragraphe de la page 1211 par, « ...aux prises avec certaines difficultés. »

Adopté

PROCÈS-VERBAL

Résolution n° CC-050322-2153

Il est proposé par M. Normand Lemay

D'ADOPTER tel quel le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2005.

Adopté

SUIVI

À titre de suivi à la résolution n° CC-050222- 2146, le directeur général indique que c'est M. Benoît Lebel qui représentera la CSSMI au CLD de la MRC de Deux-Montagnes.

Mme Marinella De Oliveira occupe son siège à 19 h 40.

De plus, M. Richard Chaurest fait rapport verbalement sur le suivi donné au dossier d'un élève, dont les parents se sont présentés à la période de questions du public le 22 février dernier.

ORDRE DU JOUR

Résolution n° CC-050322-2154

Il est proposé par M. Normand Lemay

D'ADOPTER le projet d'ordre du jour, tel que modifié, lequel comprend les sujets suivants, en plus des points statutaires :

5. Recommandations de la commission d'étude administrative :
 - 5.1 Cadre budgétaire des investissements 2005-2008;
6. Nomination de professionnels – transformation d'écoles : formation d'un comité de sélection;
7. Implantation du cadre d'organisation scolaire 2005-2006 – suivi;
 - 7.1 Téléphonie sans fil;
8. Congrès et assemblée générale de la FCSQ : désignation des délégués et des participants;
9. Rapport du comité ad hoc sur la rémunération des commissaires – indexation 2004-2005;
- 10.1 Compte rendu de la commission d'étude administrative du 15 février 2005;
 - 16.1 Suivi – école secondaire de Blainville;
 - 16.2 Places-élèves dans Fontainebleau;
 - 16.3 Impact du report du budget du gouvernement du Québec;
 - 16.4 Mauvaises créances;
 - 18.1 Félicitations – école Sainte-Scholastique;
 - 18.2 Étude sur le climat organisationnel.

DE PERMETTRE à la présidente d'intervertir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

Adopté

CADRE BUDGÉTAIRE DES INVESTISSEMENTS 2005-2008

Résolution n° CC-050322-2155

ATTENDU que les investissements en immobilisations doivent être planifiés, dans le but d'assurer la disponibilité des immeubles et des équipements à compter du début de chaque année scolaire;

ATTENDU les hypothèses prévues au cadre budgétaire des investissements 2005-2008;

ATTENDU la présentation effectuée à la commission d'étude administrative;

Il est proposé par M. Daniel B. Bisson

D'ADOPTER le cadre budgétaire des investissements 2005-2008;

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes sous la cote 362.

Adopté

PROCÉDURE D'ÉLECTION

Résolution n° CC-050322-2156

ATTENDU qu'il y a lieu d'adopter une procédure pour l'élection des membres d'un comité;

Il est proposé par Mme Sandra East

DE RETENIR la procédure suivante :

- la ou les propositions sont reçues pour les deux postes à combler;
- chaque commissaire vote pour deux personnes, puisque deux postes sont à combler;
- pour être élue, une personne doit recueillir la majorité des voix exprimées;
- si aucune personne n'est élue à l'issue d'un vote, la personne ayant reçu le moins de votes est éliminée et le vote est repris;

DE PROCÉDER par scrutin secret et seul le résultat final sera divulgué;

DE DÉSIGNER Mme Marie-France Boyer et M. Richard Chaurest comme scrutateurs;

DE DÉTRUIRE les bulletins de vote dès que les résultats sont divulgués.

Adopté

COMITÉ DE SÉLECTION - PROFESSIONNELS

Appel de candidatures

La présidente sollicite les candidatures pour combler les deux postes de membre du comité de sélection des professionnels pour l'élaboration des plans et devis et la surveillance des travaux pour la transformation de trois écoles primaires en pavillons secondaires.

Mme Ginette Cyr propose M. Alain Portelance;
Mme Rita-Thérèse Poisson propose M. Claude Girard;
Mme Jeanne d'Arc Duval Paquette propose M. Jocelyn Gardner.

Les trois personnes acceptent d'être mises en candidature.

La présidente appelle un vote secret. À l'issue du vote, MM. Jocelyn Gardner et Alain Portelance sont déclarés élus.

TRANSFORMATION DE TROIS ÉCOLES PRIMAIRES EN PAVILLONS SECONDAIRES

Résolution n° CC-050322-2157

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer des professionnels pour l'élaboration des plans et devis et la surveillance des travaux pour la transformation des trois écoles primaires suivantes en pavillons secondaires :

- École Notre-Dame-de-Fatima, rattachée à l'école secondaire Jean-Jacques-Rousseau (travaux évalués à 255 000 \$);

- École des Primevères, rattachée à la Polyvalente Deux-Montagnes (travaux évalués à 355 500 \$);
- École des Moissons (Pavillon Saint-François), rattachée à l'école secondaire du Harfang (travaux évalués à 337 000 \$);

ATTENDU l'article 14 de l'instruction n° 73-0175 du ministère de l'Éducation sur les contrats de services professionnels pour la construction des immeubles des commissions scolaires;

ATTENDU le guide d'application de l'instruction du ministère de l'Éducation sur les contrats de services professionnels pour la construction des immeubles des commissions scolaires, adopté par le conseil des commissaires et plus spécifiquement, la grille d'évaluation;

Il est proposé par Mme Sandra East

QUE le comité de sélection soit formé de MM. Jocelyn Gardner et Alain Portelance, commissaires, de MM. Yvan Binette, directeur du service des ressources matérielles et Michel Gratton, à titre de secrétaire;

QUE le comité de sélection siège à huis clos.

Adopté

IMPLANTATION DU CADRE D'ORGANISATION SCOLAIRE 2005-2006

Résolution n° CC-050322-2158

ATTENDU qu'un seul groupe de 28 élèves du primaire se retrouvera avec les élèves du premier cycle du secondaire à l'école des Primevères;

ATTENDU qu'il y a une possibilité que l'école des Perséides accueille un troisième groupe de 6^e année;

ATTENDU que l'affectation des enseignants du primaire en serait facilitée;

ATTENDU que l'école des Perséides pourrait alors offrir trois projets spéciaux à trois classes de 6^e année;

ATTENDU qu'un sondage effectué auprès des parents face à cette hypothèse révèle que :

- 1 : sans réponse;
- 2 : opposés;
- 2 : préfèrent l'école des Primevères, mais accepteraient l'école des Perséides;
- 23 : favorables;

Il est proposé par M. Claude Girard

D'ACCEPTER que le seul groupe de 6^e année prévu en 2005-2006 pour l'école des Primevères soit transféré à l'école des Perséides, le tout sous réserve d'un avis favorable des instances qui seront consultées sur ce changement :

- conseil d'établissement de l'école des Perséides;
- conseil d'établissement de la Polyvalente Deux-Montagnes;
- comité de parents;
- syndicat des enseignants du primaire;

D'AMENDER en conséquence l'acte d'établissement de la Polyvalente Deux-Montagnes et les différents documents d'organisation scolaire 2005-2006 visés par ce changement;

DE DEMANDER à la direction générale de faire rapport à la commission d'étude éducative sur les résultats de cette consultation et sur les dispositions prises.

Adopté

TÉLÉPHONIE SANS FIL

Résolution n° CC-050322-2159

ATTENDU que le contrat de téléphonie sans fil avec la compagnie « Telus Mobilité » est terminé depuis le 15 novembre 2004;

ATTENDU que, tout au long de ce contrat d'une durée de trois ans, la Commission scolaire a fait part à la compagnie « Telus Mobilité » de ses insatisfactions quant aux services offerts et qu'elle lui a donné la possibilité de corriger la situation;

ATTENDU qu'au lieu de se prévaloir de l'option de renouvellement d'un an prévue au contrat, la Commission scolaire a plutôt accepté de prolonger de six mois ce contrat, afin de permettre une fois de plus à la compagnie « Telus Mobilité » d'apporter les correctifs nécessaires et ainsi offrir un service adéquat aux usagers de la CSSMI;

ATTENDU que cette période de six mois se termine le 15 mai 2005, et que la compagnie « Telus Mobilité » n'offre toujours pas à la Commission scolaire les services auxquels elle est en droit de s'attendre;

ATTENDU qu'il y a lieu de trouver un fournisseur de téléphonie sans fil en mesure de fournir les services requis en cette matière par la Commission scolaire;

ATTENDU que le marché de la téléphonie sans fil est limité, et que seulement deux fournisseurs pourraient être en mesure de fournir les services requis par la Commission scolaire, soit la compagnie « Rogers téléphonie sans fil inc. » et la compagnie « Bell Mobilité »;

ATTENDU que les délais inhérents à un appel d'offres public font en sorte que l'octroi d'un contrat à un nouveau fournisseur et la transition vers celui-ci ne pourraient être réalisés d'ici le 15 mai 2005;

ATTENDU la possibilité pour le conseil des commissaires de déroger à la procédure habituelle d'octroi de contrats prévue à la « Politique d'approvisionnement de biens et de services », dans le cas de situations exceptionnelles, tel que stipulé à l'article 4.2 de cette politique;

Il est proposé par M. Daniel B. Bisson

D'INVITER les firmes suivantes à déposer une offre de services en matière de téléphonie sans fil à la Commission scolaire, qui répondra aux exigences établies par la Direction du service des affaires corporatives et des communications de la Commission scolaire :

- Rogers Communication sans fil inc.;
- Bell Mobilité.

Adopté

NOMINATION DES DÉLÉGUÉS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FCSQ

Résolution n° CC-050322-2160

ATTENDU les règlements de la Fédération des commissions scolaires du Québec;

Il est proposé par Mme Guylaine Richer

DE DÉSIGNER les personnes suivantes, à titre de délégués à l'assemblée générale de la Fédération des commissions scolaires du Québec : Mmes Johanne Beaulieu, Maryse Chevalier, Marinella De Oliveira, Lyne Deschamps, Jeanne d'Arc Duval Paquette, Sandra East, Paule Fortier, Rita-Thérèse Poisson et Guylaine Richer, MM. Daniel B. Bisson et Claude Girard;

D'AUTORISER la participation de ces personnes et de M. Denis Claude Blais, commissaire-parent, au congrès de la Fédération des commissions scolaires du Québec qui se tiendra à Montréal les 12 et 13 mai 2005.

Adopté

RÉMUNÉRATION DES COMMISSAIRES

Résolution n° CC-050322-2161

ATTENDU qu'en vertu de l'article 175 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil des commissaires peut déterminer la rémunération des commissaires, sous réserve des montants maxima déterminés par le gouvernement;

ATTENDU le décret 836-2000 du 28 juin 2000 du gouvernement du Québec, qui fixe les montants maxima qui peuvent être versés à compter du 1^{er} juillet 2000;

ATTENDU qu'en vertu du décret gouvernemental, les montants annuels maxima de la rémunération qu'une commission scolaire peut accorder à ses commissaires sont majorés annuellement selon le taux de l'indice des prix à la consommation (IPC) annuel moyen, tel qu'établi par Statistique Canada le 31 décembre de l'année précédente;

ATTENDU que l'augmentation de cet indice le 31 décembre 2003 s'établit à 2,8%, de sorte que la rémunération totale peut être indexée en conséquence le 1^{er} juillet 2004;

ATTENDU que la structure de rémunération des commissaires, établie par le conseil des commissaires pour l'année 2003-2004, en application dudit décret (rés. n° CC-030611-1586) est toujours en vigueur pour l'année 2004-2005;

ATTENDU que le comité ad hoc sur la rémunération des commissaires est à réviser cette structure de rémunération, mais que les changements envisagés ne seront effectifs que pour l'année 2005-2006;

Il est proposé par M. Daniel B. Bisson

D'ÉTABLIR comme suit la rémunération des commissaires, rétroactive au 1^{er} juillet 2004 :

Fonctions	Nombre	Montant annuel	Montant total
Commissaires	27	4 900 \$	132 300 \$
Présidence CC	1	0,83\$/élève à venir	
Vice-présidence CC	1	1 645	1 645
Membres CE	9	4 110	36 990
Présidence CE	1	4 110	4 110
Vice-présidence CE	1	690	690
Présidence – Commissions d'étude et CCT	3	690	2 070
Membres - Commissions d'étude et CCT	29	1 030	29 870
GRAND TOTAL			207 675 \$

Étant entendu que le nombre d'élèves utilisé pour établir la rémunération de la présidence de la Commission scolaire est celui inscrit au budget révisé de l'année 2003-2004, incluant les élèves jeunes et adultes en formation générale et professionnelle, en équivalents à temps plein;

DE VERSER cette rémunération aux deux semaines;

D'AUTORISER la présidente de la Commission scolaire et la présidente du comité exécutif à encourir les dépenses reliées à l'exercice de leurs fonctions, conformément à la politique sur le remboursement des frais de fonction.

Adopté

Mme Johanne Beaulieu occupe son siège à 21 h 05.

Mme Thérèse Lessard occupe son siège à 22 h 10.

Mmes Josée Bastien, Paola De Monte et Lise Landry quittent leur siège à 22 h 15.

FÉLICITATIONS

Résolution n° CC-050322-2162

Il est proposé par Mme Marinella De Oliveira

D'ADRESSER des félicitations à l'école Sainte-Scholastique, pour sa campagne de levée de fonds qui a permis d'amasser 25 000 \$ pour l'achat de 1250 livres pour la bibliothèque scolaire;

DE REMERCIER le personnel, les parents bénévoles, les compagnies et les organismes du milieu qui ont contribué à ce succès.

Adopté

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n° CC-050322-2163

Il est proposé par M. Denis Claude Blais

DE LEVER la séance.

Adopté

Il est 22 h 25.

Paule Fortier, présidente

Michel Gratton, secrétaire général